

INTERPELLATION

Non à la centrale nucléaire de Mühleberg

Le 21 décembre 2009, le Detec annonçait que la Centrale nucléaire de Mühleberg avait reçu une autorisation d'exploitation illimitée dans le temps. Et ce malgré des centaines d'oppositions, dont celle de plusieurs villes et cantons. Or il est connu que cette centrale, la plus vieille et la plus contestée de Suisse, pose des problèmes en matière de sécurité pour cause de microfissures sur le puits de refroidissement, les conduites et même le réacteur.

Questions :

- 1) Comment le Conseil municipal réagit-il à l'autorisation d'exploitation illimitée de Mühleberg accordée par le Detec ?
- 2) Le Conseil municipal a-t-il eu l'occasion, ces dernières années, de discuter des problèmes posés par la centrale de Mühleberg, des dangers qu'elle présente et des conséquences d'un accident pour la région, en particulier pour la population de Bienne, qui ne se trouve qu'à 18 km de la centrale ?
- 3) En juin 2008, la demande de suppression de la limitation dans le temps, déposée par les FMB, de l'autorisation d'exploitation de cette centrale a été mise à l'enquête publique. Le Conseil municipal en a-t-il discuté ? Si oui, quelle a été sa position ?
- 4) Pourquoi le Conseil municipal, comme l'a fait par exemple l'Exécutif de la ville de Berne, n'a-t-il pas jugé opportun de faire opposition à la demande d'exploitation illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg ?
- 5) Selon la stratégie énergétique du canton de Berne, à moyen terme, l'électricité produite dans le canton de Berne ne devrait pas provenir de l'énergie nucléaire. Le Conseil municipal ne pense-t-il pas aussi que la politique de la ville de Bienne en matière d'approvisionnement en courant électrique – à l'exemple de celle des villes de Berne et de Zurich – doit viser à développer les énergies renouvelables (énergie hydraulique, solaire et biomasse) de manière à pouvoir renoncer, à moyen terme (d'ici env. 30 ans), à tout achat d'électricité d'origine nucléaire ?

21 janvier 2010

Roland Gurtner, PASSERELLE